

## COMMUNIQUE DE PRESSE

La Rochelle, le 15 septembre 2020

### GESTION DE L'EAU -

### LIMITATION PROVISOIRE DES USAGES DE L'EAU POUR L'IRRIGATION

#### Mesures de limitation

Conformément aux arrêtés cadre interdépartementaux en vigueur délimitant les zones d'alertes et définissant les mesures de limitation ou de suspension provisoires des usages agricoles de l'eau,

- aux mesures décidées par la Préfète de la Charente, pour le bassin Aume-Couture,

le Préfet de la Charente-Maritime prend les mesures de limitation des usages de l'eau suivantes :

#### **Mesures nouvelles à compter du mercredi 16 septembre 2020, 08 heures :**

<b>OUGC</b>	<b>Bassin</b>	<b>Mesures de restriction</b>
<b>SAINTONGE</b>	Boutonne	<b>alerte renforcée été</b> volume hebdomadaire limité à 5 % du volume restant à consommer au 17 juin (volume estival)

**Contact presse**  
**Service départemental de la communication**  
**interministérielle**

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22  
Courriel : [pref-communication@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@charente-maritime.gouv.fr)

38 rue Réaumur  
CS 70000  
17017 LA ROCHELLE CEDEX 1



**PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Mesures nouvelles à compter du jeudi 17 septembre 2020, 08 heures :**

OUGC	Bassin	Mesures de restriction
COGEST'EAU	Aume Couture	<b>alerte renforcée d'été</b> + <b>mesures préventives</b> Interdiction d'irriguer sauf cultures dérogatoires déclarées

**Mesures reconduites :**

OUGC	Bassins	Mesures de restriction	Date d'entrée en vigueur (08 heures)
SAINTONGE	Seugne	<b>alerte été</b> volume hebdomadaire limité à 7 % du volume restant à consommer au 17 juin (volume estival)	mercredi 09 septembre 2020
	Antenne-Rouzille	<b>coupure</b> interdiction totale des prélèvements à usage d'irrigation sauf pour cultures dérogatoires validées	mardi 08 septembre 2020
	Gères-Devise	<b>alerte été</b> volume hebdomadaire limité à 7 % du volume restant à consommer au 17 juin (volume estival)	vendredi 02 septembre 2020
	Seudre Charente aval Bruant		mercredi 19 août 2020
	Marais Nord de Rochefort	<b>alerte été</b> volume hebdomadaire limité à 7 % du volume restant à consommer au 17 juin (volume estival) + <b>mesures préventives :</b> Interdiction d'irriguer :	mercredi 12 août 2020

**Contact presse  
Service départemental de la communication  
interministérielle**

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22  
Courriel : [pref-communication@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@charente-maritime.gouv.fr)

38 rue Réaumur  
CS 70000  
17017 LA ROCHELLE CEDEX 1



**PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

<b>OUGC</b>	<b>Bassins</b>	<b>Mesures de restriction</b>	<b>Date d'entrée en vigueur (08 heures)</b>
	Marais Sud de Rochefort	- tous les jours de 10 à 19 heures - les nuits de mercredi à jeudi et samedi à dimanche (à l'exception des cultures maraîchères et des systèmes d'irrigation en goutte à goutte)	
<b>COGEST'EAU</b>	Né	<b>CRISE</b>  Arrêt total de l'irrigation y compris les cultures dérogatoires	mardi 04 août 2020
<b>EPMP</b>	Marais Nord Aunis MP5,4	<b>Alerte renforcée été</b>  limitation à 5 % du volume restant à consommer par semaine	Lundi 14 septembre 2020
	Curé-Sèvre	<b>Mesure exceptionnelle de coupure</b>  Interdiction totale des prélèvements d'irrigation agricole, sauf mesures dérogatoires	Mercredi 09 septembre 2020
	Mignon MP7	<b>Mesure exceptionnelle de coupure</b>  Interdiction totale des prélèvements d'irrigation agricole, sauf mesures dérogatoires	Jeudi 20 août 2020
	Sous bassin Marais Sèvre Niortaise MP 5.3  (pour les prélèvements superficiels)	<b>Alerte d' été</b>  Gérée dans le cadre du protocole de gestion de l'Établissement Public du Marais Poitevin (EPMP)	lundi 03 août 2020

**Contact presse  
Service départemental de la communication  
interministérielle**

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22  
Courriel : [pref-communication@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@charente-maritime.gouv.fr)

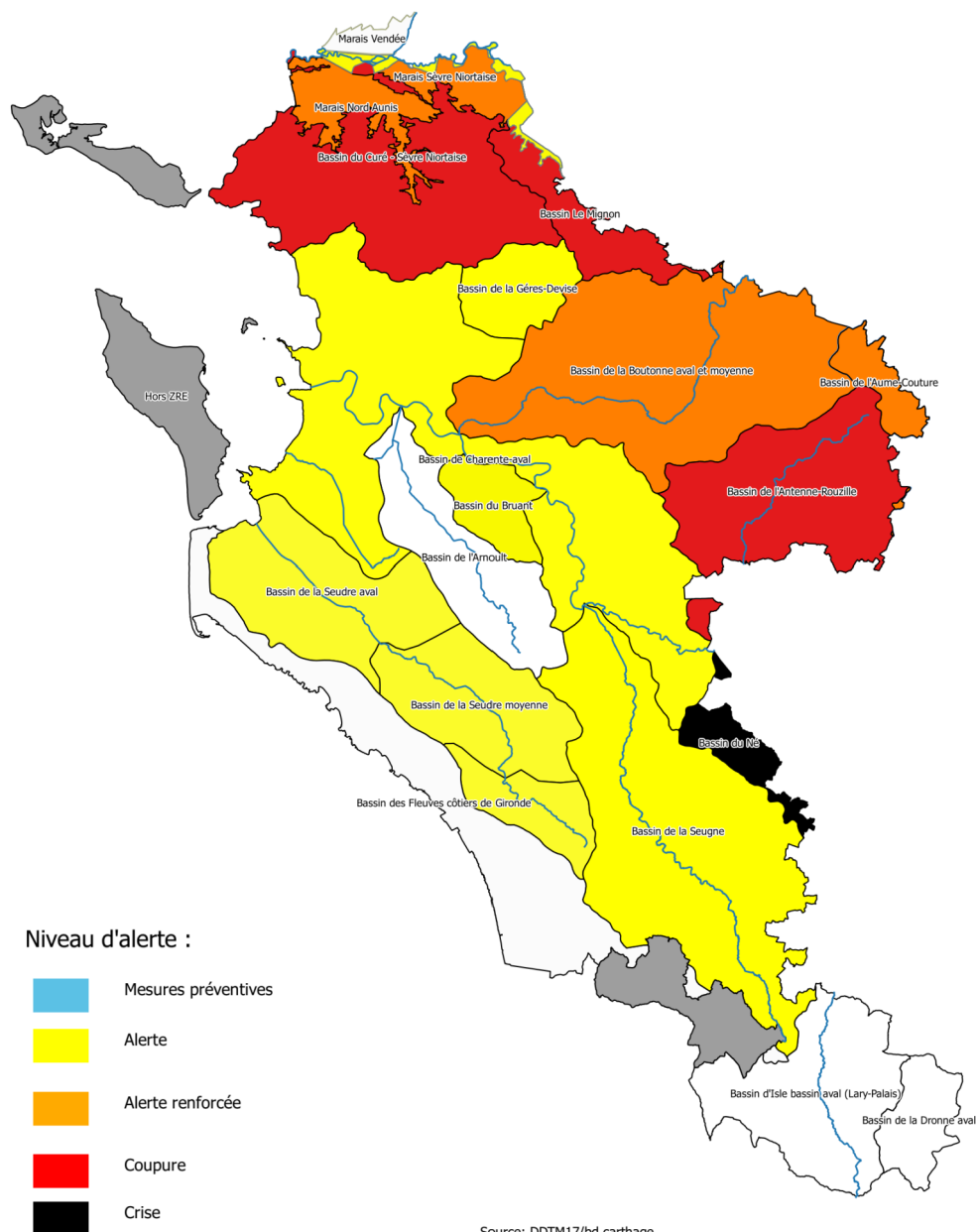
38 rue Réaumur  
CS 70000  
17017 LA ROCHELLE CEDEX 1



**PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### Gestion quantitative de l'eau Situation des bassins de Charente-Maritime au 17 septembre 2020



**Contact presse  
Service départemental de la communication  
interministérielle**

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22  
Courriel : [pref-communication@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@charente-maritime.gouv.fr)

38 rue Réaumur  
CS 70000  
17017 LA ROCHELLE CEDEX 1